

édito



Les nouveaux moyens de communication se sont développés et imposés à tous au travers le Net avec les journaux virtuels, les sites de discussion et autres Blogs.

Alors vouloir lancer un "Journal" de l'Architecture en Région Centre sous forme papier, peut paraître pour certains dépassé, voir ringard. Pour ma part je ne le pense pas, car submergé par toutes sortes d'info déversées en continu sur la "toile", les yeux rougis par trop d'heures passées à scruter nos écrans en 2D ou 3D, voir même en 4D passé une certaine heure ! J'espère que comme moi vous retrouverez le plaisir de "feuilleter" votre nouveau Journal "édifice".

Entre deux rendez-vous, en prenant votre café le matin, ou mieux encore avec les beaux jours, à la terrasse d'un bistro ; savourez le contact du papier sans avoir à manipuler une souris pour passer d'une page à l'autre, sauter d'un article à un autre ou revenir en arrière pour relire l'édito de votre cher Président !

édifice n'a pas la prétention d'inventer un nouveau concept de communication mais simplement de faire comme d'autres Conseils Régionaux et s'imposer comme un organe de liaison et d'information entre les Architectes du Centre et l'institution. Communiquer sur l'activité du Croa centre, sur ses actions (*la formation, les expos, les rencontres... etc*), ou les concours en région, parler de l'actualité architecturale, vous écouter et vous donner la parole, telle est l'ambition d'édifice.

édifice souhaite aussi VOUS faire participer pour faire remonter les actualités des six départements de la région. Pour cela je compte sur vous. Alors écrivez, faxez, téléphonez, e.maillez nous les infos locales qui vous paraissent de nature à intéresser la profession et vos confrères.

édifice dès le N° 2 consacrera un page de "reportage" sur un bâtiment intéressant, construit ou réhabilité récemment, histoire de montrer qu'en Région Centre aussi, on fait de l'architecture. Donc proposez-nous des projets que vous trouvez exemplaires (de vous ou d'un confrère), modestes ou grandioses (*n'exagérons pas quand même*).

édifice va se construire peu à peu et de mieux en mieux j'espère grâce à vous. Au moment des projets de réforme du CCAG-PI, des fausses bonnes idées comme la maison à 15 € par jour, et des vraies mauvaises nouvelles comme la loi sur les PPP, le tout au milieu d'un fatras de "Développement Durable" et d'un Grenelle de l'Environnement en quête de reconnaissance, il est indispensable que les architectes se rassemblent, s'informent, communiquent et restent les garants de la Qualité Architecturale.

Bonne lecture à vous et à bientôt.

Patrick PICHON
Président du Croa Centre

SOMMAIRE

P2
Tribune
Agenda de l'Ordre
Actualité juridique

P3
Formation continue
Actus

P4
Participation aux
jury de concours
Tableau de l'Ordre
Blog & blague

Les architectes râlent et se rebiffent !

Ah! enfin! les Architectes donneraient-ils de la voix après une période d'amabilités convenues sur les bienfaits du Développement Durable et une succession de colloques, conférences et symposium réunissant tout le "gratin" du bâtiment autour de politiques en quête de notoriété, élections obligent !

Le pavé dans la mare du microcosme de la Culture Architecturale jeté avec fracas et impertinence par notre célèbre et décoré confrère Rudy Ricciotti contre le retour aux rapports Sadomasochistes instaurés en période de disette par certains maîtres d'ouvrage dominateurs face à des architectes soumis à des pénalités et des taux d'honoraires indécents, mérite d'être relevé.

Notre confrère qui termine sa lettre de renonciation de contrat pour l'Abbaye de Montmajour, en "priant (le maître d'ouvrage) de chercher le pigeon corvéable à merci, plumable à souhait, docile et sodomisable frontalement ailleurs que dans [son] cabinet", à bien raison de refuser de travailler pour perdre de l'argent. Il rend aussi service à la profession et plus largement à l'Architecture en publiant son nouveau coup de gueule. Car avec l'inflation qui repart et le pétrole qui augmente, il est de bon ton de demander aux professionnels de faire des efforts sur les prix. Mais voilà, l'Architecture ce n'est pas encore un produit en vente en grande surface, même si l'on peut craindre que les PPP annoncent la fin du petit commerce (et des petites entreprises), et que les architectes vont avoir bien du mal à résister à la "grande distribution" du BTP.

Plus, localement, c'est notre confrère Jean-Pierre Esnault de Chateaudun (28) qui remplit les colonnes de la presse quotidienne en dénonçant non sans courage (il vient de perdre un client!), les élus locaux qui se lancent dans l'aventure du dispositif de "la maison à 15€ par jour" imaginé par la ministre madame Boutin. Notre confrère relève la parfaite incohérence, après les grandes déclarations nourries de bonnes intentions du Grenelle de l'Environnement, de vouloir encore promouvoir l'étalement urbain et la prolifération des lotissements et des maisons individuelles dans nos campagnes. Même s'il devient parfois décourageant d'avoir l'impression de parler dans le vide, adressons un grand merci à notre confrère Esnault, car il est temps que les Architectes prennent la parole sur des sujets de société qui nous concernent et dont nous avons peut-être plus que d'autre une réelle légitimité à nous exprimer.

Merci donc à Ricciotti et à Esnault, et comme disait Audiard, c'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule, j'attends que vous aussi chers confrères vous vous exprimiez et que vous nous envoyiez vos réflexions et billets d'humeurs.

■ P.P

Centre de Congrès - Tours - Architecte -> Jean Nouvel



agenda de l'Ordre

14 mai

Commission communication au CNOA (P Pichon)

16 mai

Réunion plénière de Juriet au CNOA (P Robert)

28 mai

Colloque énergie bâtiment à Orléans (JL Radigue)

29 mai

Conférence "semaine de l'Europe" au Conseil Régional d'Orléans (JL Radigue)

02 juin

Charte Construction durable au Conseil Régional d'Orléans (P Pichon)
Présentation presse Archilab à la Médiathèque d'Orléans (P Robert)

05 juin

Commission finances à Paris (P Coutant)

05-06 juin

Conférence des régions à Paris (P Pichon)

09 juin

Rencontre sur PPP avec la conseillère technique du cabinet de Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services (P Pichon)

10 juin

Réunion Qualité Environnementale de cadre bâtiment "ADEME Orléans" (JL Radigue)
Réunion jury "maison passive" Conseil Régional (P Pichon)

11 juin

Commission développement durable au CNOA (JL Radigue)

actualité juridique

Assurances professionnelles Le nouveau rôle du CROA

En modifiant l'organisation de la profession d'architecte, le décret du 10 mai 2007 a remodelé les pouvoirs du CROA en matière d'assurances professionnelles. Les conseils régionaux sont ainsi désormais investis d'un pouvoir de sanction administrative pour ceux des architectes qui ne fourniraient pas leurs attestations pour l'année en cours.

Les étapes de la procédure

■ 31 mars : date limite de dépôt de l'attestation professionnelle.

■ 1^{re} quinzaine d'avril : courrier individuel à chaque architecte lui demandant de produire son attestation d'assurance dans un délai de 15 jours.

■ Début mai : lettre de mise en demeure (RAR) avec menace de suspension à défaut de réponse sous un mois.

■ Mi-juin : si l'attestation n'a toujours pas été fournie, une décision de suspension doit obligatoirement être prise. Un architecte gestionnaire est désigné, chargé d'auditer les affaires en cours et d'informer les contractants. L'architecte, qui ne peut plus exercer, dispose de trois mois pour régulariser sa situation. Dès qu'il produit son attestation, réintégration au Tableau.

■ Avant fin septembre : faute d'attestation, le CROA prononce la radiation, immédiatement exécutoire (poursuites pénales éventuelles pour les récidivistes). Recours possible auprès du ministre de la Culture.

Mutuelle santé Une nouvelle obligation

Les entreprises d'architecture, suite à l'accord intervenu le 5 juillet 2007 entre les partenaires sociaux, ont désormais l'obligation de mettre en place une couverture santé complémentaire pour leurs salariés.

Applicable depuis le 1^{er} mai 2008, cette disposition a des conséquences différentes selon que le cabinet avait déjà - ou non - mis en place une mutuelle santé. Dans le premier cas, le professionnel doit s'assurer que la mutuelle qu'il a déjà souscrite offre une meilleure couverture que celle prévue par l'accord et, si ce n'est pas le cas, adhérer à l'un des deux organismes retenus (IONIS Prévoyance ou URRPIMMEC).

Les entreprises qui ne disposaient pas de Mutuelle doivent souscrire auprès de l'un des deux organismes ci-dessus. Précisons que le choix de ces organismes et les tarifs qu'ils proposent ont suscité la colère de beaucoup de nos confrères, notamment exprimée au sein d'une pétition nationale.

Les Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes, faut-il le rappeler, ne sont pas parties prenantes dans les négociations professionnelles et les accords de branche et n'ont donc pas participé à l'élaboration du nouvel accord.

formation continue

L'ordre s'engage !

"L'architecte entretient et améliore sa compétence ; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement, notamment à celles acceptées par l'Ordre des architectes..."

Cette règle, issue du "Code des devoirs professionnels des architectes" vient de se trouver renforcée avec l'engagement unanime des Conseil régionaux et du Conseil national de l'Ordre en faveur de la formation continue obligatoire.

L'objectif de formation continue exprimé au sein du "Code des devoirs professionnels des architectes", en vigueur depuis 1980, a trouvé en 2007 un nouveau "souffle". En votant à l'unanimité une motion en faveur de la formation continue obligatoire, les présidents des Conseils régionaux et le Conseil national de l'Ordre des architectes ont en effet, à l'instar d'autres professions libérales, choisi de tirer profit des dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie.

En s'engageant dans cette voie, l'Ordre des architectes vise à mettre en place une dynamique susceptible de répondre aux exigences nouvelles du public et des maîtres d'ouvrage. Il considère ainsi que la compétence reconnue et entretenue des architectes est absolument essentielle à la diffusion de la culture architecturale auprès des différents acteurs publics et privés.

Dans son projet "Architecture 2007", l'Ordre formalise cet objectif en soulignant la nécessité de "donner au citoyen l'assurance que les architectes auxquels ils s'adressent ont une maîtrise de la culture architecturale contemporaine". Sur un plan concret, l'Ordre des architectes souhaite promouvoir

et développer l'offre de formation aux échelles régionale et nationale, en proposant aux architectes une démarche fondée sur l'engagement personnel et le libre choix du parcours individuel de formation.

Formation continue, mode d'emploi

LA DURÉE MINIMALE Nombre minimal d'heures devant être consacrées chaque année à la formation continue : 30 h.

LE SUIVI Plan de formation et carnet de bord individuel sont à transmettre chaque année par internet au CNOA.

Mise à jour des documents, outils de contrôle de la réalisation du programme.

L'ATTESTATION Le dépôt des deux documents et leur validation par internet valent attestation par le CNOA du suivi de l'obligation de formation.

Cette attestation figure sur la carte professionnelle adressée à l'architecte chaque année.

Calendrier

Les inscriptions se font auprès du CROA

15 mai 2008

Journée de formation pour les jeunes inscrits (25 participants) : présentation de l'exercice de la profession d'architecte (mode d'installation, fiscalité, procédure de sauvegarde, jurés de concours, litiges et assurances).

19 mai 2008

Matin → table ronde avec Nadia SAHMI : retour d'expérience sur la loi handicap procédure permis de construire.

Après-midi → notice d'accessibilité ; journée d'information permettant d'expliquer la notice d'accessibilité. 21 architectes ont participé à cette journée de formation.

8, 9 et 10 octobre 2008 :

Architecture, Urbanisme et Handicaps

Cette formation a pour objectif de permettre aux architectes de prendre en compte dans leurs projets architecturaux ou urbains conjointement les quatre familles principales de handicap (moteurs, visuels, auditifs et neurologiques) en intégrant les nouvelles normes obligatoires.

Coût de la formation : 320 € (déjeuner compris)
Durée : 3 jours
Nombre de stagiaires : 25 maximum
Lieu : Orléans (locaux du CROA)

4 et 5 décembre 2008 : -
Développement Durable et Qualité
Environnementale Bâtiment (QEB)

Cette formation a pour objectif de faire comprendre les principes du développement durable et la démarche qualité environnementale dans le bâtiment, en identifiant les différents référentiels, de cibler les objectifs à atteindre et de structurer la démarche du développement durable dans un projet de construction.

Coût de la formation : 320 € (déjeuner compris)
Durée : 2 jours
Nombre de stagiaires : 25 maximum
Lieu : Orléans (locaux du CROA)

actus

ARCHILAB

8^e édition à Orléans

La 8^e édition des Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans (Archilab Europe, architecture stratégique), se tiendra du 25 octobre au 23 décembre prochains au Frac Centre et à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Manifestation produite par la ville d'Orléans en partenariat avec la Région Centre et avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, cette 8^e édition proposera également des rencontres, tables-rondes et conférences le 24 octobre à partir de 9 h 30 au Centre de conférences d'Orléans. Le vernissage, pour sa part, se tiendra le 24 à 18 h 30.

VISITE

Un collège HQE à Châteauroux

Le 17 juin, le Syndicat des architectes de l'Indre organisait une visite de fin de chantier du collège Saint-Jean à Châteauroux. Programme de démolition/reconstruction visant à réaliser un projet inscrit dans une démarche de développement durable, le nouveau collège a fait l'objet d'un concours en 2004 remporté par l'équipe Caraty et Poupert-Lafarge, architectes à Tours, associée à Jean-Pierre Devaux, architecte à Châteauroux, et les bureaux d'études Potron (courants forts et faibles), Taupin (chauffage et traitement de l'air), Gestion Conseil Bâtiment (HQE). La maîtrise d'ouvrage était assistée du BET HQE BEHI SA. Le bâtiment, de 5 880 m², se répartit sur deux niveaux. Plusieurs solutions techniques ont été mises en œuvre, notamment : installation de chaudières gaz à condensation avec en complément un raccordement sur la station de géothermie de

la SAHLM Habitat 2036 - ventilation double flux - ventilation hygro-réglable A - terrasses végétalisées - récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts - meilleure gestion des déchets - réduction des nuisances sonores et de la pollution des sols.

NESO 2008

L'Ordre invité par l'Adème

NESO 2008 (littéralement "News Energies in Orléans") s'est tenu le 28 mai dernier. Jean-Louis Radigue y était l'invité de l'Adème pour représenter l'Ordre des architectes au cours d'un atelier consacré à "L'efficacité énergétique dans les bâtiments". À cette occasion, il a pu rappeler la position de l'Ordre, soulignant notamment que le développement durable ne saurait se résumer au choix de l'énergie, mais doit intégrer également les dimensions sociales, économiques, culturelles, réglementaires et environnementales. Il a par ailleurs insisté sur le fait qu'il n'y a, en matière d'énergie, pas de solution miracle, et que les choix doivent se faire en prenant en compte l'ensemble des paramètres (temps et type d'occupation, localisation et orientation des constructions...). Cette question, a conclu J.-L. Radigue, relève non de la responsabilité des thermiciens mais bien de celle des architectes.

CHÂTEAU DE CHENONCEAU

Une nouvelle passerelle d'accès

C'est une toute nouvelle passerelle qui, depuis le 15 mai, donne accès au Parc du château de Chenonceau. Posé au-dessus d'une douve, cet impressionnant ouvrage de 19 m sur 4,30 m ne pèse pas moins de quinze tonnes et sa mise en place a requis l'usage d'une grue de levage. Due à l'architecte Jean-François

Waquet, cette passerelle est partie intégrante d'un ensemble qui comptera également une nouvelle billetterie (en travaux). Une attention particulière a été portée à l'intégration dans le site, avec notamment des gardes corps d'aspect ancien et un platelage en chêne massif.

CONFÉRENCE

de Nathalie Franck et Yves Ballot organisée par LA GIRAFE à Tours

Lauréats de l'Équerre d'argent 2007, le choix de ces deux architectes pour la restructuration-extension du groupe scolaire Nuyens à Bordeaux, avait vivement fait débat opposant une architecture gesticulante à une architecture du quotidien, à laquelle appartiendrait le groupe scolaire. Deux équerres, simples lisibles, évidentes. Des enclos, qui prennent place sur un socle qui place au plus haut l'école, flottant au dessus du sol, où chaque élément se frôle, où rien ne se touche, se jouant ainsi de la gravité. Par le choix de l'absence de couleur, l'usage du métal brut, les deux architectes affirment leur volonté de "laisser place", de "laisser être". La couleur s'installera par les dessins d'enfants sur les parois de verre, par les usagers qui apprivoiseront l'architecture. Un grand merci à La Girafe au long cou qui a su voir loin en nous proposant cette conférence.



PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS

Dépt.	Maître d'ouvrage	Opération	Equipes sélectionnées	Equipe(s) lauréate(s)
28	Conseil Régional	Restructuration-Extension atelier lycée J. de Beauce à Chartres	BERTHELIER - FICHET - TRIBOULET (28) GIROUX - PICHON - OSTINATO (28) ATELIER WAYNE (91)	GIROUX - PICHON - OSTINATO (28)
36	Maison de retraite	Restructuration maison de retrait à Vatan	JEGER - MERLE (75) 1+1 - PERROT (18) BARGE (36)	BARGE (36)
37	Chambre des Métiers	Restructuration centre de formation à Joué-les-Tours	ATELIER RENALD EUGENE (37) COUTIER (37) CHAUMETTE (49)	ATELIER RENALD EUGENE (37)
41	Commune	Construction complexe 3 salles de cinéma à Nogent-le-Rotrou	CHICAN (75) SAHUC - KATCHOURA (75) BERMOND (28) ROBAIN (75)	ROBAIN (75)
45	OPAC	Construction 25 logements à Amilly	LR (75) ATELIER DU CENTRE (45) NEGRONI (75)	ATELIER DU CENTRE (45)
45	OPAC	Construction 40 logements à Chalette /Loing	NB ARCHITECTES (75) CREATURE (45) BHPR (45)	CREATURE (45)



Maison de retraite - Vatan (36)



Lycée J. de Beauce - Chartres (28)

ours

Journal édité par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, 74, boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans Tél. 02 38 54 09 99 Fax 02 38 42 04 23 Réalisation Force Motrice Crédit photos : Brice Desrez ISSN en cours

blog & blague

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :



William POIGNONEC (50 ans), Architecte HMNOP à Chinon (37), associé



Guillaume DELERIVE (29 ans), Architecte DPLG à Le Coudray (28), libéral



Kwessi BRUCE (28 ans), Architecte DEIAU à Tours (37), salarié chez Parallèles Architecture



Jean-Baptiste ASTIER DE VILATTE (49 ans), Architecte DPLG à Chinon (37), réinscription, libéral



Christophe BOUGREAU (28 ans), Architecte DPLG à Beauce La Rolande (45), libéral

Pierre BEHA (60 ans), Architecte DPLG à Fondettes (37), transfert de la région Alsace, libéral

Inscriptions sociétés d'architecture :

ET DEMAIN, Sarl d'architecture à Chinon (37)
Gérant : William POIGNONEC

PORCHER BONNASSIEUX, Sarl d'architecture à Mer (41)
Gérant : Alexandre BONNASSIEUX

Radiations administratives :

Jean-Marie ROUVRAY, Architecte : cessation activité (retraite)

ARCHITECTES ET ASSOCIES, Sarl d'architecture : cessation activité

EPURE, Sarl d'architecture : transfert en région Aquitaine

Morgan TROUVE, Architecte : transfert en région Aquitaine

Agnès LATOUR, Architecte : transfert en région Ile de France

Honorariat :

Guy THOMAS, Architecte à Gien (45)

Décès :

Albert ARCHAMBAULT, Architecte DPLG à Rochecorbon (37)

A PROPOS DES PPP

(PACS PUBLIC-PRIVÉ...)

Au moment où pour le meilleur et – nous dit-on – pas pour le pire, le projet de loi sur les PPP veut imposer aux architectes et ingénieurs de se "pacser" avec les entrepreneurs, il est bon rappeler ce qui, selon Mohamed Mokzouni, entrepreneur Irakien, différencie un architecte, un ingénieur et un entrepreneur :

"Un architecte est un homme qui sait très peu de chose sur un très grand nombre de sujets et qui progressivement en sait de moins en moins sur un nombre toujours plus grand de chose, jusqu'à ce qu'il ne sache pratiquement plus rien sur à peu près tout."

Au contraire un ingénieur est un homme qui sait beaucoup de choses dans des domaines très limités et qui au cours de sa vie professionnelle en sait de plus en plus sur des sujets de plus en plus limités, jusqu'à ce que, finalement, il sache pratiquement tout sur à peu près rien."

Un entrepreneur lui, commence à savoir tout sur tout, mais finit par ne plus rien savoir sur

rien, et ceci est dû en ce qui le concerne à la fréquentation des architectes et des ingénieurs".

Quant au maître d'ouvrage, à force de s'entourer d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs, lui qui bien souvent croit tout savoir sur tout, finit généralement par ne plus vraiment savoir quelle est la différence entre un architecte, un ingénieur et un entrepreneur.

Il n'est pas certain que les PPP permettent d'éclairer notre bon maître d'ouvrage sur qui est qui ? et qui fait quoi ? Ce qui est sûr, c'est que dans 15, 20 ou 25 ans, il aura payé très cher son bâtiment et que, d'ici là, il n'y aura peut-être plus d'architectes, d'ingénieurs ni d'entrepreneurs !

Et s'il lui venait l'idée saugrenue de vouloir réhabiliter le bâtiment qu'il aura loué au prix fort durant toutes ces années, il n'aura plus pour choix que de faire appel à l'un des deux ou trois groupes du BTP qui aura bien prospéré grâce aux PPP en se nourrissant... des architectes, des ingénieurs et des entrepreneurs.

■ Casimir